



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



PRIX AÉRONAUTIQUE ET ESPACE AQUITAINE

Concours Lycéens

Règlement 2012

ARTICLE 1. PREAMBULE

Le rectorat de l'académie de Bordeaux, l'association Bordeaux Aquitaine Aéronautique Spatial (BAAS), en partenariat avec le conseil régional d'Aquitaine et l'Association Aéronautique Astronautique de France (3AF) organisent un concours intitulé « **Prix Aéronautique et Espace Aquitaine Concours Lycéens** ». Ce concours est réservé aux classes de seconde, première et terminale de tous les lycées de l'académie de Bordeaux.

ARTICLE 2. OBJECTIFS

Le « **Prix Aéronautique et Espace Aquitaine Concours Lycéens** » a pour but de faire découvrir aux lycéens de l'académie de Bordeaux l'activité industrielle aéronautique et spatiale de leur région, ses métiers et son positionnement mondial.

ARTICLE 3. EQUIPES

Chaque équipe est constituée de trois élèves minimum à neuf élèves maximum.

ARTICLE 4. ENCADREMENT

Chaque équipe est encadrée par au moins un enseignant. Un enseignant peut encadrer plusieurs équipes.

ARTICLE 5. EPREUVES

Ce concours est décomposé en deux parties.

Partie n°1 : une entreprise et ses métiers

Chaque équipe doit présenter une entreprise industrielle, fournisseur d'un des grands donneurs d'ordre aéronautiques ou spatiaux de la région, et ses métiers (un à trois métiers).

La durée de cette présentation ne doit pas excéder 8 minutes.

Thème n°2 : les découvertes qui ont fait progresser la conquête de l'air ou de l'espace

Chaque équipe doit présenter une découverte scientifique ou technique, une innovation ou une invention qui a fait progresser la conquête de l'air ou de l'espace.

La durée de cette présentation ne doit pas excéder 12 minutes.

ARTICLE 6. ACCOMPAGNEMENT

Chaque équipe participant au concours se verra proposer une visite d'entreprise et l'intervention en classe d'un professionnel d'une entreprise de BAAS. Il viendra présenter l'industrie aéronautique et spatiale en France et en Aquitaine, ses métiers et son propre métier.

ARTICLE 7. COORDONNATEUR DU CONCOURS

Le coordonnateur du concours est l'ingénieur pour l'école Alain Pouzou.
Son adresse courriel est alain.pouzou@ac-bordeaux.fr

ARTICLE 8. INSCRIPTIONS

Pour s'inscrire, l'équipe doit renseigner le dossier d'inscription sous « Word » ou équivalent. L'enseignant responsable transmet le dossier d'inscription au coordonnateur du prix par courriel uniquement avant la date limite d'inscription.

Des inscriptions pourront être tolérées au delà de la limite d'inscription et ce jusqu'au 30 novembre, mais les visites d'entreprises et les interventions de professionnels ne seront plus garanties.

Le coordonnateur du concours pour le rectorat de l'académie de Bordeaux s'engage à respecter la confidentialité des données transmises qui seront utilisées exclusivement dans le cadre de l'organisation des visites des sites sécurisés des entreprises de BAAS.

ARTICLE 9. JURY DES FINALES DEPARTEMENTALES

Une sélection départementale est organisée dans chaque département.

Les jurys sont composés de représentants de l'Éducation nationale, d'entreprises aéronautiques de BAAS, de la 3AF et d'ingénieurs pour l'école.

Le jour de la finale départementale, les élèves ont 20 minutes maximum pour présenter :

- l'entreprise et ses métiers,
- les découvertes qui ont fait progresser la conquête de l'air ou de l'espace.

A l'issue de la présentation, 5 minutes seront consacrées aux questions du jury.

Toutes les équipes qui finalisent leur projet et le présentent au jury départemental sont récompensées par des cadeaux d'entreprises. Les trois meilleures équipes sont sélectionnées pour la finale académique. Le jury se réserve la possibilité de sélectionner un maximum de cinq équipes quel que soit leur département.

ARTICLE 10. JURY ACADEMIQUE

Lors de la finale, les équipes présentent leurs travaux dans les mêmes conditions que pour la sélection départementale. Les équipes sont encouragées à améliorer leur présentation entre les deux finales.

Le jury est composé de représentants des industriels de BAAS, du rectorat de l'académie de Bordeaux, du conseil régional d'Aquitaine et de la 3AF.

ARTICLE 11. CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PRIX

L'appréciation des projets est fondée sur les critères suivants :

Présentation du métier notée sur 7 points :

- intérêt de la présentation ;
- exactitude des informations ;
- travaux de recherche et d'information ;
- qualité des supports utilisés.

Les découvertes qui ont fait progresser la conquête de l'air ou de l'espace notée sur 7 points :

- pertinence du choix de la découverte ou de l'innovation ;
- intérêt de la présentation ;
- exactitude des informations ;
- travaux de recherche et d'information ;
- qualité des supports utilisés.

Ensemble noté sur 6 points :

- l'organisation du travail en équipe ;
- la communication réalisée autour du projet (par exemple, présentation aux autres élèves de la classe et de l'établissement, aux parents, à la collectivité locale, à la presse régionale ...) ;
- l'utilisation de l'anglais. La partie en anglais ne devra pas dépasser trois minutes ;
- Le respect du timing.

ARTICLE 12. PRIX ACADEMIQUE

Le jury académique décerne le grand prix du concours lycéens et établit le classement des équipes ayant participé au prix.

Le jury se réserve la possibilité de décerner des prix spécifiques pour souligner un élément particulièrement remarquable d'une présentation.

L'équipe gagnante reçoit le trophée du vainqueur accompagné d'un diplôme et des cadeaux d'entreprise.

Chaque équipe reçoit un trophée correspondant, un diplôme et des cadeaux d'entreprise.

Les équipes participant à la finale académique se partagent la dotation de 7000 Euros offerte par le conseil régional d'Aquitaine. Le jury académique détermine la répartition de ces 7000 Euros entre les équipes finalistes.

Chaque élève reçoit par la suite à son adresse un chèque au montant de sa part dans le prix gagné par son équipe.

ARTICLE 13. DEPLACEMENTS

Les déplacements des équipes sont à la charge des établissements.

ARTICLE 14. CALENDRIER

- **L'inscription** des équipes est ouverte jusqu'au **21 octobre 2011**,
- **Les sélections départementales** auront lieu aux dates indiquées ci-dessous.

Départements	date
24	Mardi 10 avril 2012
33	Jeudi 29 mars 2012
40	Mercredi 11 avril 2012
47	Jeudi 12 avril 2012
64	Mercredi 4 avril 2012

La finale académique aura lieu la journée du jeudi **24 mai 2012** chez **SAFRAN Snecma Propulsion Solide** au Haillan (33) et sera suivie de la cérémonie de remise des prix.

ARTICLE 15. CONTACTS

Pour retourner la fiche d'inscription, pour toute correspondance ou toute information complémentaire, s'adresser au coordonnateur académique du prix pour le rectorat de l'académie de Bordeaux par courriel à l'adresse électronique suivante alain.pouzou@ac-bordeaux.fr